rations, sous l'impulsion intelligente et généreuse du prince Grégoire Ghyka.

Nous citons le *Zimbrul* :

« Le Divan Général, constitué en vertu de l'article II de l'Acte de Balta-Liman à l'effet de suppléer dans ses attributions l'Assemblée Générale, s'est occupé dans sa dernière session, ainsi bien que dans celle de l'année courante, de la discussion et l'adoption de plusieurs projets de loi qui lui ont été soumis par les différents chefs de départements. Le résultat de ses délibérations a été porté sans cesse à la connaissance du public, scrupuleusement et avec la plus grande célérité, ainsi que nos lecteurs en ont pu s'en convaincre. Mercredi dernier, jour du courant, le Divan Général a entendu la lecture de l'office suivant contenant le compte-rendu des améliorations effectuées dans les différentes branches du service public, et vendredi, 25 juillet a eu lieu la clôture. A cette occasion tous les membres du Divan-Général ont présenté à S. A. le Prince leur adresse de remerciements, dont le texte suit plus bas. S. A. a daigné témoigner au Divan sa parfaite satisfaction pour le concours sincère et loyal de tous ses membres, ainsi que pour la bonne harmonie qui n'a cessé de régner dans tout le cours des deux sessions.

Office principal adressé au Divan-Général de Moldavie.

« Quelques mois s'étaient écoulés après ma nomination à la principauté lorsque la première session du Divan-Général fut ouverte.

« Il m'a été donc impossible de lui communiquer le compte-rendu des travaux des différents départements. Les éléments des améliorations opérées dans ces derniers n'étaient encore qu'à l'état de projet; il a fallu les soumettre avec maturité et s'occuper à établir les bases d'un système de réforme régulier et légal. D'ailleurs, les ressources financières qui sont le principe moteur de tout système avaient fait défaut dès le début et paralysaient non seulement la bonne volonté de l'administration, mais l'espoir d'une amélioration prochaine de cette administration nécessaire. Les comptes présentés par le Trésorier public ne remontent que deux dernières années qui je le convainc de la portée du déficit qui a grevé les finances par suite des circonstances extraordinaires où a régné trouvé le pays. Il est avant tout songer à sortir de cette position qui entravait la marche de l'administration et à mettre en même temps les différentes branches du service à même de fonctionner régulièrement. Dès que je me suis rendu compte de la portée de ce déficit qui a pour effet de la détruit et paralysaient non seulement la bonne volonté de l'administration, mais l'espoir d'une amélioration prochaine de cette administration nécessaire. Les comptes présentés par le Trésorier public ne remontent que deux dernières années qui je le convainc de la portée du déficit qui a grevé les finances par suite des circonstances extraordinaires où a régné trouvé le pays. Il est avant tout songer à sortir de cette position qui entravait la marche de l'administration et à mettre en même temps les différentes branches du service à même de fonctionner régulièrement. Dès que je me suis rendu compte de la portée de ce déficit le relevais entre les recettes et les dépenses publiques moyennant l'extinction de la dette qui pesait sur le budget de la Vestiarie, je n'ai pas différé d'introduire les améliorations les plus urgentes dans le service. Il était notoire que l'application des mesures prises fut faite lorsqu'elle parvenait aux derniers échelons de la hiérarchie administrative à cause de l'insufisaites des moyens d'exécution; attacher à introduire des améliorations en dépassant les limites qui existent avant de parer à cet inconvénient, c'était tourner dans un cercle vicieux sans recueillir le fruit de ses efforts. C'est à cette fin que les appointements des travailleurs d'arrondissement ont été portés à 1,000 piastres par mois afin de parvenir à un choix offrant de plus sûres garanties et de mettre ces fonctionnaires entre les mains desquels viennent aboutir toutes les dispositions d'intérêt public en mesure de s'acquitter de leurs devoirs importans. C'est à cette fin que la gendarmerie et la police, deux branches totalement négligées, ont été placées sur un pied respectable et régulier propres à assurer l'exécution du service; c'est dans ce but par la même pensée que j'ai cru urgent de faciliter la tâche laborieuse des administrateurs et des membres des districts par un surcroît d'allocation propre à parer autant qu'il a été possible de le faire à une dépense inévitable aussi bien qu'incompatible avec la marche régulière des affaires. Les moyens d'urgence de ces diverses améliorations ont été puisés dans le temps par le Divan Général et me dispensent par conséquent de les développer aujourd'hui.

« Dans cet intervalle les effets bienfaisans de la sollicitude des deux hautes cours se sont manifestés par plusieurs mesures importantes d'ordre et d'utilité publique. En vertu des dispositions adoptées par le comité de revision le sort des villageois a obtenu de notables allégemens par une fixation plus précise et plus équitable de leurs obligations. La sûreté publique du pays s'est conservée par une ressource combinée de manière à ne pas produire une charge sensible sur le contribuable. L'augmentation de quelques branches du revenu tels que celui des douanes et des salines, a servi à compenser en grande partie, les déchets successifs qui depuis l'année 1848 avaient réduit considérablement les recettes de la Vestiarie.

« C'est ainsi qu'après avoir réglé tout ce qui se rattachait aux principaux besoins du pays, les deux hautes cours ont décidé dans leur sagesse de faire cesser l'occupation militaire de la principauté afin de l'alléger aussi des charges qui avec indifférence et à une même époque à leur haute sollicitude, nous ne saurions mieux y répondre qu'en reconnaissant les bienfaits dont nous avons été l'objet et en nous attachant dans une association de vues bienveillantes et véritablement patriotiques à faire fructifier par les moyens dont nous pouvons disposer les éléments de progrès et de bien-être dont le pays se trouve heureusement doté.

« Les améliorations opérées jusqu'à ce jour sont consatées par les travaux de chaque département qui peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

Sous la surveillance du département de l'intérieur.

« L'organisation de la gendarmerie se complète tous les jours. Des instructions spéciales et détaillées arrivent à lui préciser ses attributions et ses devoirs qui n'étaient pas déterminés auparavant. La discipline de ce corps est dans un état satisfaisant.

« Des instructions également détaillées ont accompagné la création des sergens de police chargés de veiller à l'observation des règlemens municipaux et à saisir ce qui intéresse la tranquillité et le bien-être des habitants de la ville.

« Les abus et les désordres provenant soit des employés de l'administration soit des particuliers ne sont inaperçus l'objet de la plus active vigilance et réprimés d'après les lois en vigueur.

« L'application des modifications apportées dans les relations entre les propriétaires et les paysans a nommé diverses mesures propres à concilier les intérêts des deux parties et à faire ressortir les avantages qui doivent résulter de la fixation équitable de leurs obligations réciproques.

« L'institution tutélaire des Ephories des villes a été l'objet d'un progrès marquant soit par l'extension qui y a été donnée, soit par l'accroissement des revenus municipaux, d'après le projet spécial qui vient d'être soumis à l'examen du Divan Général. Le nombre des Ephories s'élève à 20 dont 25 à Jassy et 15 à Galatz. Les bons résultats de leurs opérations suivant l'esprit de leur organisation originelle.

« De nouvelles Ephories ont été créées dans les villes de Pitcou, de Gorlouy et de Niamtzo.

« Grâce aux soins intelligens qui ont signalé l'administration de l'Ephorie de la capitale dans le courant de l'année présente, de nombreuses améliorations ont été introduites dans la branche municipale.

« Des instructions spéciales approuvées par le Conseil Administratif et communiquées à toutes les Ephories ont servi à régler leurs opérations ainsi que l'ordre de leurs changements.

« La rente des objets de première nécessité, savoir : le pain et la viande, a été assujettie à des règles qui en ont supprimé le monopole et assuré pour l'extension de la faculté du débit, la modération des prix de ces aliments.

« L'éclairage de la ville a reçu un nouveau développement soit par l'adjonction de cent nouvelles lanternes, soit par l'amélioration de celles qui existaient, comme ainsi par la construction de 70 guérites à l'usage des gardiens pendant la nuit et des sergents pendant le jour.

« La compagnie des pompiers a reçu de bonnes ordres; elle jeta hautement regrette sur leur différentes localités de la ville.

« Les foires ont été multipliées dans la capitale; une commission spéciale a été nommée à l'effet de rechercher et de rétablir les droits de la ville sur les terrains adjacents.

« Enfin la comptabilité de l'Ephorie a été assujettie à des règles fixes; le déficit qu'elle offrait a été couvert moyennant le remède des recettes arriérées et le budget pour l'année prochaine présentera, malgré le surcroît des dépenses, un excédant de réserve.

Sous la surveillance de la Vestiarie.

« Les caisses communales ont été l'objet des soins les plus vigilants afin que le produit de ces caisses puisse servir non seulement à couvrir les dépenses extraordinaires des communes, mais encore à soulager les villageois. Les instructions suivies à cette fin ont déjà porté leur fruit. A la fin de l'année 1850 l'effectif des caisses communales s'élevait à la somme de 429,357 piastres en numéraire. Cette ressource destinée à soulager le sort des villageois contribuera à l'établissement projeté dans chaque arrondissement d'un médecin et d'une sage-femme affectés aux communes ne saient plus privée de tout secours médical.

« Depuis le dernier recensement une grande perturbation était survenue dans les cadres des communes. La plupart des villages se sont trouvés surchargés de moins d'aînesses et de jeunes hommes. Un recensement a été mis dans les communes où la charge « été plus sensible, il en restait toujours une quantité considérable dont l'état de souffrance appelait la sollicitude du gouvernement. Pour parer à ces graves inconvénients et rétablir en même temps l'ordre dans la comptabilité, il a été jugé indispensable d'avancer le prochain recensement au lieu de l'ordonner à l'époque des Hautes Cours. C'est pour ce motif que le recensement vient de commencer dans toute la Moldavie sur de nouvelles bases propres à en garantir l'exactitude.

« La réforme des pensions s'est trouvée grevée d'un déficit considérable par l'accroissement opéré dans ses mentions abonnés à faire disparaître. Les comptes de l'année 1848 avaient présenté en effet dans le § des pensions un déficit de 38,662 piastres; en y ajoutant 28,985 piastres d'abonnés et 10,000 piastres de dépenses qui avaient fait défaut dès le début et paralysaient non seulement la bonne volonté de l'administration, mais l'espoir d'une amélioration prochaine de cette administration nécessaire. Les comptes présentés par le Trésorier public ne remontent que deux dernières années qui je le convainc de la portée du déficit qui a grevé les finances par suite des circonstances extraordinaires où a régné trouvé le pays. Il est avant tout songer à sortir de cette position qui entravait la marche de l'administration et à mettre en même temps les différentes branches du service à même de fonctionner régulièrement. Dès que je me suis rendu compte de la portée de ce déficit le relevais entre les recettes et les dépenses publiques moyennant l'extinction de la dette qui pesait sur le budget de la Vestiarie, je n'ai pas différé d'introduire les améliorations les plus urgentes dans le service. Il était notoire que l'application des mesures prises fut faite lorsqu'elle parvenait aux derniers échelons de la hiérarchie administrative à cause de l'insufisaites des moyens d'exécution; attacher à introduire des améliorations en dépassant les limites qui existent avant de parer à cet inconvénient, c'était tourner dans un cercle vicieux sans recueillir le fruit de ses efforts. C'est à cette fin que les appointemens des travailleurs d'arrondissement ont été portés à 1,000 piastres par mois afin de parvenir à un choix offrant de plus sûres garanties et de mettre ces fonctionnaires entre les mains desquels viennent aboutir toutes les dispositions d'intérêt public en mesure de s'acquitter de leurs devoirs importans. C'est à cette fin que la gendarmerie et la police, deux branches totalement négligées, ont été placées sur un pied respectable et régulier propres à assurer l'exécution du service; c'est dans ce but par la même pensée que j'ai cru urgent de faciliter la tâche laborieuse des administrateurs et des membres des districts par un surcroît d'allocation propre à parer autant qu'il a été possible de le faire à une dépense inévitable aussi bien qu'incompatible avec la marche régulière des affaires. Les moyens d'urgence de ces diverses améliorations ont été puisés dans le temps par le Divan Général et me dispensent par conséquent de les développer aujourd'hui.

« Dans cet intervalle les effets bienfaisans de la sollicitude des deux hautes cours se sont manifestés par plusieurs mesures importantes d'ordre et d'utilité publique. En vertu des dispositions adoptées par le comité de revision le sort des villageois a obtenu de notables allégemens par une fixation plus précise et plus équitable de leurs obligations. La sûreté publique du pays s'est conservée par une ressource combinée de manière à ne pas produire une charge sensible sur le contribuable. L'augmentation de quelques branches du revenu tels que celui des douanes et des salines, a servi à compenser en grande partie, les déchets successifs qui depuis l'année 1848 avaient réduit considérablement les recettes de la Vestiarie.

« C'est ainsi qu'après avoir réglé tout ce qui se rattachait aux principaux besoins du pays, les deux hautes cours ont décidé dans leur sagesse de faire cesser l'occupation militaire de la principauté afin de l'alléger aussi des charges qui avec indifférence et à une même époque à leur haute sollicitude, nous ne saurions mieux y répondre qu'en reconnaissant les bienfaits dont nous avons été l'objet et en nous attachant dans une association de vues bienveillantes et véritablement patriotiques à faire fructifier par les moyens dont nous pouvons disposer les éléments de progrès et de bien-être dont le pays se trouve heureusement doté.

« Les améliorations opérées jusqu'à ce jour sont consatées par les travaux de chaque département qui peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

Sous la surveillance du département de l'intérieur.

« L'organisation de la gendarmerie se complète tous les jours. Des instructions spéciales et détaillées arrivent à lui préciser ses attributions et ses devoirs qui n'étaient pas déterminés auparavant. La discipline de ce corps est dans un état satisfaisant.

« Des instructions également détaillées ont accompagné la création des sergens de police chargés de veiller à l'observation des règlemens municipaux et à saisir ce qui intéresse la tranquillité et le bien-être des habitants de la ville.

« Les abus et les désordres provenant soit des employés de l'administration soit des particuliers ne sont inaperçus l'objet de la plus active vigilance et réprimés d'après les lois en vigueur.

« L'application des modifications apportées dans les relations entre les propriétaires et les paysans a nommé diverses mesures propres à concilier les intérêts des deux parties et à faire ressortir les avantages qui doivent résulter de la fixation équitable de leurs obligations réciproques.

« L'institution tutélaire des Ephories des villes a été l'objet d'un progrès marquant soit par l'extension qui y a été donnée, soit par l'accroissement des revenus municipaux, d'après le projet spécial qui vient d'être soumis à l'examen du Divan Général. Le nombre des Ephories s'élève à 20 dont 25 à Jassy et 15 à Galatz. Les bons résultats de leurs opérations suivant l'esprit de leur organisation originelle.

« De nouvelles Ephories ont été créées dans les villes de Pitcou, de Gorlouy et de Niamtzo.

« Grâce aux soins intelligens qui ont signalé l'administration de l'Ephorie de la capitale dans le courant de l'année présente, de nombreuses améliorations ont été introduites dans la branche municipale.

« Des instructions spéciales approuvées par le Conseil Administratif et communiquées à toutes les Ephories ont servi à régler leurs opérations ainsi que l'ordre de leurs changements.

« La rente des objets de première nécessité, savoir : le pain et la viande, a été assujettie à des règles qui en ont supprimé le monopole et assuré pour l'extension de la faculté du débit, la modération des prix de ces aliments.

« L'éclairage de la ville a reçu un nouveau développement soit par l'adjonction de cent nouvelles lanternes, soit par l'amélioration de celles qui existaient, comme ainsi par la construction de 70 guérites à l'usage des gardiens pendant la nuit et des sergents pendant le jour.

« La compagnie des pompiers a reçu de bonnes ordres; elle jeta hautement regrette sur leur différentes localités de la ville.

« Ainsi qu'à différens autres objets de moindre importance.

« Les cadres de la milice viennent d'être complétés par l'enrôlement des contingens arriérés; son instruction et sa discipline continuent d'être l'objet de la plus active sollicitude.

« L'état militaire de la principauté est des plus satisfaisants. Des mesures mises en vigueur par les soins du Comité sanitaire ont réussi à préserver aussi les pays de l'épidémie qui de temps à autre exerce ses ravages dans les Etats voisins.

Sous la surveillance du Départ. des travaux publics.

« En ce qui regarde la viabilité : 60,418 toises de chaussée ont été réparées en 1849 sur différentes lignes; 20,954 ont été réservé ont été transportés sur les lieux, et 14,208 toises ont été plantés sur les deux côtés. De plus 384 toises ont été construites à neuf dans la capitale.

« En 1850, 10,781 toises de chaussée ont été construites à neuf, 6,397 ont été tracées et 30,395 réparées. — 25 chariots à bœuf ont été confectionnés pour le nettoyage des rues de la ville.

« Un nombre de 5,431 pierres obliques ont été préparées jusqu'à ce jour pour être employées au pavage du principal rue de la capitale. De plus un million d'okas de moellons ont été transportés à Jassi pour le pavage des autres rues.

« Des ponts ont été construits sur la Poutna, le Tétoucheni, la Kakina, la Bistrizza, ainsi que sur les courans de Roupteano, Somoya, Verbol-Rocheiy et Botcelron. Plusieurs autres ponts ont reçu des réparations plus ou moins importantes.

« La désignation des rues de la Capitale et la numérotage des maisons a été complétée dans le courant de cette année.

« 101 toises de pavé ont été construites à neuf à Fokchani.

« En ce qui concerne les constructions et réparations :

1. Une chapelle a été achevée dans le palais administratif.

2 Trente et un piquets ont été construits sur la ligne du Danube, et quatre sur les autres frontières.

3. Une maison spacieuse à Botourani, achetée à mes propres frais, a été offerte à la ville anonnaissance pour servir d'hôtel de ville. Mes maisons appartenantes dont le département des travaux publics se trouve chargé, cette maison servira à loger les instances administratives et plus tard quand l'Ephorie de la ville.

« En cours d'exécution se trouvent actuellement la caserne militaire de Copan et une prison à Faltitchany.

« Les réparations ont porté sur la caserne militaire de Gorlatz, celle des sergents de police administratif de la capitale, le palais criminel, et les maisons d'administration de Galatz et de Fokchani.

« Jusqu'à la construction projetée dans tous les chefs-lieux des différents districts, plusieurs prises conformes aux règles prescrites par l'humanité, les villes de Vocheni, Bertad, Fokchany et Bakeo ont reçu de notables réparations; dans plusieurs autres localités; des maisons ont été louées provisoirement pour servir à la même destination.

« Les jardins publics ont été l'objet de plusieurs améliorations. Le clôture du jardin de la Capitale a été remplacée par un grillage en fer sur une étendue de 265 toises.

La place-forme située derrière le palais administratif a été convertie en jardin et close d'un mur à hauteur d'homme. Les allées, les arpentées et les bassins de la capitale ont été nettoyés et entretenus.

Sous la surveillance du département du culte et de l'instruction publique.

« Le Divan sura été déjà convaincu par l'examen des comptes de ce département que l'ordre établi dans le maniement du revenu du clergé a permis de délivrer les sommes allouées aux Prélats et à l'entretien des monasteres indigènes de payer sur l'excédant les intérêts et partie du capital de la dette de la Métropole, de faire face aux réparations d'urgence et aux autres dépenses d'entretien et d'administration, ainsi qu'aux allocations de 30,000 piastres affectées au département des travaux publics, de 40,000 piastres à l'entretien des écoles de Sokolo, de 30,000 qui forment la subvention de la caisse des aumônes et d'employer en outre 183,000 piastre à des actes de bienfaisance.

« La diminution des frais des procès relatif aux biens du clergé permettra de réduire graduellement les dépenses qu'ils nécessitent; 3° affaires de délimitation restent pendantes qui pourront être vidées dans le courant de l'année présente. 5° le nombre entier des popes, qui n'ont été définitivement nommés et 17 ont déjà passé la cérémonie.

« L'administration de l'instruction publique est dirigée sur les principes de l'ancien Règlement qui le Divan a eu soin de doter au dernière session. Son application ne peut se faire que graduellement et au fur et à mesure de la préparation des élèves.

« La 1re et la 2e classe du gymnase ont été fondées en 1849. La 3e en 1850 et la 4e dans le courant de l'année présente.

« L'enseignement ecclésiastique a été aussi basé sur un Règlement spécial voté dernièrement par le Divan. Ce règlement pose les bases de la création de deux Séminaires diocesains dont les élèves fournissent les curés dans les villages. L'enseignement supérieur continuera de se faire dans le séminaire de Sokolo.

« 1,843 élèves suivent actuellement les écoles primaires et le gymnase; 250 élèves fréquentent l'école spéciale de l'instruction éducation; 304 élèves des deux sexes reçoivent l'enseignement ecclésiastique; 200 élèves des deux sexes suivent l'enseignement clérical et 50 l'école arménienne.

« L'internat qui sera mis en vigueur assistât après les vacances d'été contribuera sans doute puissamment à augmenter le nombre des élèves.

« L'institut des filles dont le but d'utilité a déjà été justifié par l'expérience est devenu l'objet de notables améliorations; l'achat d'une maison spacieuse au prix de 60,000 piastres a permis de doubler le nombre des élèves, d'augmentation des classes et l'entretien de 50 internes au lieu de 12 sans un surcroît sensible de dépenses.

Sous la surveillance de la Logothétie de la justice.

« Des soins assidus ont été employés à régler cette partie importante du service public et à améliorer l'ordre judiciaire. Les efforts faits dans ce but n'ont pas été inutiles. Le maintien de la bonne ordre et de la moralité et en général les sentiments qui entraînent après eux la moralité et le respect des lois.

« Un des principaux soins de l'administration a été d'arrêter cette fâcheuse tendance et de donner au même temps aux tribunaux les moyens de s'acquitter de leurs devoirs. C'est dans ce but que les ressources tout-à-fait insuffisantes dont ils disposaient jusqu'ici ont été augmentées autant que la situation actuelle des finances a permis de le faire.

« Un arriéré considérable d'enquêtes et d'opérations inutiles a engagé la nécessité d'adjoindre aux tribunaux des suppléants provisoires, ce qui a déjà puissamment contribué à alléger le service des tribunaux.

« La multiplicité des travaux du Divan d'appel excessivement par l'encombrement des affaires qui constituent ses attributions extraordinaires a nécessité la nomination de deux conseillers d'une section et d'un rapporteur qui sera appelé à s'occuper de cette partie de ses attributions. Cette mesure, conforme à la teneur du reglement organique qui originellement avait partagé en deux cette section, a allégé le travail du tribunal d'appel.

« Les attributions de la Logothétie ont été seules réles et déterminées de manière à ne pas gêner l'action légale des instances judiciaires.

« Le tribunal de commerce de Galatz a reçu une organisation conforme au but de son institution ainsi qu'en ont des habitans de cette ville commerçante.

« La facilité du renvoi avec des observations au divan provisoire devenu en vertu du reglement du 1er Août et qui avait reçu plus tard une extension presque illimitée, a été définitivement réglée par une loi que le divan général a voté dans sa dernière session.

« Mais l'ordre dans la partie judiciaire ne saurait jamais être complet, ce n'est entièrement au vœu public tant que les lois ou les formes de procédure offrent des lacunes, des défectuosités ou des complications inutiles. Pour remédier à cet inconvénient et parvenir à établir un ordre des choses régulier et appropié à l'époque actuelle et au développement que les institutions ont acquis, une commission a été nommée, des l'année dernière, pour s'occuper de la réforme de la législation et de la procédure. Une partie de son travail a déjà pu être appréciée par le Divan qui en a fait le sujet de ses délibérations.

« Ce travail important continue d'occuper la commission en même temps que les autres branches de la législation. Le code penal et les codes de procedure civile et criminelle sont d'abord simultanément mis en discussion du travail des commissaires.

« Une commission spéciale s'occupe en même temps de la reduction d'un code administratif qui contiendra, d'après une classification rationnelle, l'ensemble des règlements organiques qui forment la constitution de l'administration. Ce code destiné à éclairer les employés administratifs et à les guider dans l'accomplissement de leurs devoirs sera de la plus grande utilité pour la prospérité du service.

« En communiquant ainsi au Divan le simple exposé des principaux travaux de l'administration, j'aime à espérer que tout en faisant la part des difficultés qu'il a fallu surmonter et des circonstances qui ont privé l'administration jusqu'ici de toute ressource de quelque importance, il constatera avec satisfaction les améliorations qui ont pu s'opérer et surtout l'existence d'éléments propres à produire d'avenir plus prospère.

« De la part de l'administration une bonne volonté qui ne sera démentie en aucune occasion; de la part du Divan-Général un concours sincère et éclairé; de la part de la Nation, enfin, le calme, l'ordre et des intentions honnêtes sont les fondemens du bon ordre et du progrès qui sont l'objet constant de ma sollicitude.

ADRESSE DU DIVAN-GÉNÉRAL A S. A. LE PRINCE.

« Le Divan a entendu respectueusement la lecture de l'office que V. A. lui a adressé pour lui faire part des ameliorations opérées jusqu'à ce jour dans les différentes branches des services. Il a pu constater avec autant de satisfaction que de reconnaissance un progrès réalisé tant qu'en preuve par des faits notoires l'amour du bien dont V. A. est animée ainsi que vos soins journaliers et l'étendue de votre sollicitude.

« Le Divan-Général d'autant plus de gratitude, Prince, vos efforts généreux, qu'il ne méconnaît pas les embarras et les difficultés dont votre administration a été entravée dès le début ni la fermeté et le zèle éclairés qu'il a dû déployer pour régler le service, rétablir l'ordre dans les finances et donner l'exemple des principes sains et du respect de la légalité.

« Les travaux opérés démontrent non-seulement un progrès marqué dans la marche des affaires, mais une impulsion générale et systématique vers une amélioration morale et matérielle à laquelle V. A. consacre avec autant de sagesse que de désintéressement les ressources publiques.

« Parmi les travaux opérés on commencés, il en est, Prince, qui consacrent comme une ère monumentale l'époque qui les a vus accomplir; mais ce qui doit surtout nous faire espérer le bonheur et la prospérité du pays, c'est l'amélioration progressive et sûre des institutions pour et patriotiques qui animent V. A. et qui servent de modèle à ses administrés, et sont les sacrifices généreux qu'il a fait pour les intérêts particuliers pour sauvegarder les intérêts publics; c'est enfin ce bon vouloir ferme et constant qui domine toutes les contrariétés inhérentes aux choses humaines et finit par triompher du désignant aux une bonne voie le char de l'administration.

« Le Divan s'estimera heureux, Prince, toutes les fois qu'il sera appelé à prêter son concours à l'accomplissement de ses intentions généreuses »

Le courrier de Vienne arrivé avant-hier a apporté, avec les journaux de France jusqu'au 25 et ceux d'Allemagne jusqu'au 29, les nouvelles télégraphiques suivantes:

Le 26, le bill sur les titres ecclésiastiques a été adopté par la commission de la Chambre des Lords.

Le 25, le sénat de Madrid a adopté le réglement de la dette à une majorité de 59 voix contre 19.

Le rapport de la commission pour la prorogation de l'Assemblée française a été déposé, le 28, sur le bureau de la Chambre. La discussion devait avoir lieu le lendemain.

On lit dans la *Patrie* du 22:

« Tous les ministres ont déposé hier soir leur démission entre les mains du Président de la République, qui ne l'a pas acceptée.»

Cette démission venait à la suite de la proposition de M. Baze adoptée par la Chambre et contenant un blâme contre la conduite du gouvernement dans le différentiement.

Dans sa séance du 22 la Chambre des Lords a adopté la seconde lecture du bill sur les titres ecclésiastiques par une majorité de 227 voix.

A la Chambre des Communes, lord Palmerston, sur une interpellation de M. Anstey, a déclaré que le gouvernement anglais avait protesté en commun avec le gouvernement français contre l'admission dans la Confédération germanique des provinces non allemandes de l'Autriche. Aucune réponse à cette protestation n'avait été reçue jusqu'à présent. Le gouvernement anglais ne pouvait regarder cette question comme purement allemande.

On trouve dans le *Journal de Francfort* du 20, une correspondance ou on lit ce qui suit :

« La *Gazette de Prusse*, journal officiel confirme qu'en présence de la protestation adressée à la diète germanique contre l'admission de toute l'Autriche dans la Confédération germanique et contre le maintien dans cette dernière des provinces de Prusse et de Posen, l'Autriche et la Prusse sont tombées d'accord pour déclarer que la solution de cette grave question appartient exclusivement intérieure de la Confédération et par conséquent on ne tolérera d'aucune manière l'intervention de l'étranger dans ces questions. Cette déclaration est bien propre à causer en Allemagne une satisfaction générale, car elle prouve avec certitude que les deux grandes puissances sont parfaitement d'accord sur la politique à suivre à vis de l'étranger, et que dans ses relations extérieures, la Confédération germanique est véritablement ainsi que le dit l'article II de l'acte final de Vienne, une puissance collective formant une unité politique.

Il n'est pas à craindre que l'Angleterre ou la France fasse des démarches ultérieures, au cas que l'Autriche entière soit admise dans la Confédération germanique. Toutes les deux puissances se contenteront de voir repousser leur protestation, ainsi qu'elles l'ont fait en 1834, où l'on n'a pas tenu compte de leur protestation contre l'occupation de Francfort. Il est vrai qu'il s'agit actuellement d'objets beaucoup plus importans, mais le principe est le même. L'Angleterre et la France reconnaîtront enfin que la Confédération germanique est une grande puissance européenne et non une simple agglomération d'états sur lesquels elles ont à exercer une espèce de surveillance, car elle s'arroger une pareille surveillance que de protester, comme l'ont fait ces deux puissances, contre l'entrée de toute l'Autriche dans la Confédération germanique et contre le maintien dans cette dernière des provinces orientales de la Prusse. Qu'aurait dit les Américains du Nord, si l'Angleterre avait protesté contre l'annexion du Texas aux Etats-Unis? Ils auraient repoussé cette protestation avec énergie, peut-être avec dérision, et eussent procédé à des armements. Et cependant l'annexion du Texas aux Etats-Unis ne saurait en aucune manière être comparée à l'admission de toute l'Autriche dans la Confédération germanique. Le Texas était un territoire dépendant du Mexique, tandis que les provinces autrichiennes qui jusqu'ici n'étaient pas comprises formellement parmi les états de la Confédération germanique, ont le même souveraine que celles qui en font partie, et qu'elles forment ensemble une unité politique indissoluble et indivisible. Il est de fait impossible que le souverain d'un état unitaire, lequel est membre de la Confédération germanique ne le soit que pour quelques provinces et non pour les autres. La première supposition est une pure fiction, et il est digne de l'Autriche et de la diète germanique de la Prétendre. Quant à l'Angleterre et à la France, il n'est point probable que pour soutenir une fiction, elles veuillent recourir aux armes.

Mardi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence du Grand Vézir.

NOUVELLES DIVERSES

Hier vendredi, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée d'Aouad-lou-Hissar, et y a assisté à la prière de midi.

— Aujourd'hui S. M. I. le Sultan doit visiter le beau vaisseau à trois ponts le *Mahmoudié*, dont les travaux de réparation sont terminés. Les ministres et les hauts fonctionnaires accompagneront S. M. I dans cette visite.

— Lundi et mardi le Grand-Vézir s'est rendu au palais impérial de Beylerbey et en a l'honneur de travailler une partie de ces deux journées avec le Sultan.

— Le 16 m. rapis de Livadetis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République et Canton de Genève, a été reçu ce matin, avec M. Cor, premier drogman de la Sublime Porte chez Aali-pacha, ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence de plusieurs heures avec ce haut fonctionnaire.

— Mardi, le palais de l'ambassade anglaise à Thérapia avait pris un air de fête pour recevoir toute la belle société de Constantinople que les nombreux amis de l'ambassade avaient convié à un bal d'enfants. Tout ce qu'une Constantinople possède de jolis et gracieux enfans, s'est rendu en riche et fraîche toilette, sous la surveillance de leurs mères non moins brillamment parées, à cette fête dont sir Stratford et lady Canning ont fait les honneurs avec la courtoisie la plus parfaite et la bienveillance la plus aimable pour leurs charmans petits invités.

— Les travaux de l'Ecole de Marine aux îles des Princes ont été terminés jeudi dernier. Tous les hauts fonctionnaires du Ministère de la Marine s'y sont rendus pour s'occuper de l'ameublement de l'Ecole et de l'installation très prochaine des élèves.

— M. Sabach Abro, un des membres distingués du bureau de traduction de la S. Porte et un membre extraordinaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, vient d'écrire un livre de morale en turc sous le nom de *Kibhaer Derouin*, extrait de la *Galerie morale et politique* de M. le comte Ségur, traduit de vive et de la vertu de l'homme. Cet ouvrage présenté au conseil de l'instruction publique a été jugé digne d'être publié et d'être soumis à la sanction de S. M. I. qui a daigné en ordonner la publication. Cet ouvrage, outre le mérite de sa composition, offre aux personnes qui étudient la langue turque un livre de traduction d'un bon style. Il se vend 10 Piastres le volume au bureau du *Journal de Constantinople* et au bureau du *Djeridé-Havadis*.

— Nous lisons dans le *Moniteur français* :

« Le Sultan vient d'envoyer son ordre impérial du Nichan Iftihar, en diamans, à M. Schneider, ancien ministre du commerce, et à MM. de Lesseps, directeur de la direction du contentieux et des consulats au ministère des affaires étrangères, Feuillet de Conches, chef du protocole au même département, et des Mesloizes de Fresnay, ancien chef du cabinet au même ministère, et présentement consul-général de la République à Amsterdam. »

— M. John Nelson Abbott, chef d'une des premières maisons de commerce de Salonique, vient de recevoir la décoration du Nichan-Iftihar.

— On nous écrit des Dardanelles, le 6 août :

« Le 31 juillet, notre gouverneur civil a pris passage à bord du bateau à vapeur de l'état le *Saoum-Bahri*, pour se rendre à la capitale. Dans la matinée du même jour, le pyroscaphe de guerre ottoman le *Missiri-Bahri*, qui se trouvait en croisière dans l'Archipel, était de retour aux Dardanelles. Pendant sa tournée, le *Missiri-Bahri* a donné la chasse à un bateau monté par des pirates. Ces scélérats eurent le temps de se réfugier dans un port du territoire grec. Le *Missiri-Bahri*, après deux jours de station aux Dardanelles, a chauffé de nouveau pour la même mission.

« Le 29 juillet, un brick grec chargé de riz, provenant d'Alexandrie et de Syrie et adressé à un négociant de Constantinople, a fait naufrage sur les côtes de l'île de Ténédos. Le chargement tout avarié se vend aux enchères publiques.

« La conscription des nouveaux soldats a commencé depuis quelques jours, le colonel Hassan bey part aujourd'hui, accompagné de